

Règlement du Grand jeu de Noel Marionnaud

Article 1. L'Organisatrice

La Société Marionnaud Parfumeries, société par actions simplifiée au capital de 351.575.833 euros, dont le siège social est sis 115 rue Réaumur, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 764 029 (l' « **Organisatrice** ») organise le jeu décrit ci-après.

Article 2. Jeu

L'Organisatrice organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU DE NOËL MARIONNAUD » (le « **Jeu** »). Le Jeu est disponible du 01/12/2018 au 25/12/2018 inclus sur le site internet de l'Organisatrice, disponible à l'adresse suivante :

Article 3. Adresse du Jeu

Toute communication, demande ou réclamation relative au Jeu devra être effectuée à l'adresse suivante (l' « **Adresse du Jeu** ») :

Marionnaud Parfumeries - Service Relation Clients – 115 rue Réaumur 75002 Paris
Jeu « **GRAND JEU DE NOËL MARIONNAUD** »

Article 4. Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure selon la loi française à la date de lancement du Jeu (soit 18 ans et plus), domiciliée en France métropolitaine disposant d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide pendant toute la durée du Jeu.

La participation est strictement nominative et limitée à une seule participation par personne. La participation est également limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone ou même e-mail). Aucune participation sous un pseudonyme ou pour le compte d'un tiers ne sera acceptée. Sont par ailleurs exclus du Jeu les salariés et représentants de l'Organisatrice, ses partenaires, ses sous-traitants, ainsi que les membres de leur famille.

L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle, notamment en procédant à la vérification de l'identité et du domicile des participants.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou de domicile incorrecte, frauduleuse, mensongère ou falsifiée pourra entraîner l'exclusion immédiate du Jeu du participant et sans que la responsabilité de l'Organisatrice ne puisse être engagée sur ce point.

Article 5. Modalités de participation

5.1 Acceptation du règlement, de la législation applicable et de la politique de gestion des cookies

L'Organisatrice rappelle que le seul fait de participer au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement et le respect des règles de déontologie en vigueur sur Internet, de la législation applicable sur le territoire français en matière de loteries publicitaires et jeux-concours et de la politique de gestion des cookies de Marionnaud.

En cas de non-respect du règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, de la législation applicable sur le territoire français en matière de loteries publicitaires et jeux-concours et/ou de la politique de gestion des cookies de Marionnaud, l'Organisatrice pourra exclure du Jeu tout participant sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

5.2 Participation au Jeu

Pour participer au Jeu, chaque participant doit :

1. se rendre sur le site internet de l'Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.marionnaud.fr/jeu-concours-marionnaud> ;
2. remplir le formulaire proposé sur le site internet de l'Organisatrice avec ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail) afin de confirmer sa participation ;
3. cliquer sur la case du jour du calendrier de l'avent pour jouer ;
4. jouer au jeu proposé le jour même (Click & Win, Bandit Manchot, Jeu de Grattage, Shuffler).

Article 6. Dotations

Des dotations différentes sont à gagner chaque jour et exclusivement dans le cadre du Jeu « Grand jeu de Noël Marionnaud »

Ces dotations sont les suivantes :

Jour 1 – Lancôme : Box Routine Soins (x1) de la marque Lancôme contenant :

- 1 pochon avec Full Size Génifique yeux light pearl - 64€ TTC
- 2 pochons avec Full Size Génifique crème yeux - 83,50€ TTC
- 3 pochons avec Patch yeux light pearl - 10€ TTC
- 1 goodies bandeau pour les yeux pour la nuit - 7€ TTC

Total des dotations : 164,50€ TTC

Jour 2 – Nina Ricci : La gamme complète de parfums « Les Belles de Nina » de la marque Nina Ricci pour la gagnante et ses deux meilleures copines :

- Bella Eau de toilette 80 ml : 82,99€ TTC
- Luna Eau de toilette 80 ml : 82,99€ TTC
- Nina Eau de toilette 80 ml : 85,99€ TTC

Total des dotations : 251,97€ TTC

Jour 3 – Cacharel : Carte Cadeau 1 an abonnement service de musique en ligne

- Il s'agit d'une carte cadeau de la marque Deezer pendant 12 mois (x1)

Total de la dotation : 119,88€ TTC

Jour 4 – Qiriness : Spa Vapeur Visage + rituel 3 produits spa (x1)

- Le Wrap Exfolys 75ml : 26,90€ TTC
- Sauna Visage Mixte 6 galets de 8g chacun : 11,90€ TTC
- Le Wrap d'Eau 75ml : 38,90€ TTC

- Une machine Sauna vapeur : il ne s'agit pas d'un produit proposé à la vente)

Total des dotations : minimum 77,70€ TTC

Jour 5 – Marionnaud : Soins signature expert 1h30

- Il s'agit d'une carte cadeau Marionnaud Institut - Un soin signature expert Lisse & Dynamise d'1h30

Total de la dotation : 80€ TTC

Jour 6 – Estée Lauder : Une trousse « Good Night » de la marque Estée Lauder :

- Baume Démaquillant : 46€ TTC
- Sérum Anti-Âge Global Advanced Night Repair : 82€ TTC
- Contour des Yeux Ultra-Concentré Advanced Night Repair : 62€ TTC
- Crème Anti-Âge Global Revitalizing Supreme+ : 103,50€ TTC
- Masque de nuit Estée Lauder : il ne s'agit pas d'un produit proposé à la vente

Total des dotations : 293,50€ TTC

Jour 7 – Clarins : Soins Clarins en institut Marionnaud + produits de la marque Clarins :

- Carte cadeau Marionnaud Institut - Un soin CLARINS de votre choix d'1h : SOIN HYDRA-RELAX DÉTENTE ET HYDRATATION ou SOIN MINCEUR MINCEUR ABSOLUE ou SOIN RAFFERMISSANT TONICITÉ ET FERMETÉ (x1) - 69€ TTC
- SOS Primer 00 (universal light) (x1) - 36€99 TTC
- Gommage Exfoliant peau neuve (x1) 43€99 TTC
- Gommage Tonic (x1) 46.99€ TTC

Total des dotations : 196.97€ TTC

Jour 8 – Clinique : 1 an de soins Clinique avec la gamme Moisture Surge :

2 trousseaux de soins Moisture Surge comprenant chacune :

- Moisture Surge - Masque hydratant nuit Overnight 100ml : 39€ TTC
- Moisture Surge - Spray visage désaltérant peaux déshydratées 125ml : 33,50€ TTC
- Moisture Surge - Hydratant concentré super-activé 48ml : 32,50€ TTC
- Moisture Surge - Soins auto-réhydratant 72h 30ml : 32,50€ TTC
- Moisture Surge - CC Crème hydratation instantanée 40 ml : 34€ TTC

Total des dotations : 343€ TTC

Jour 9 – Paco Rabanne : 2 coffrets Paco Rabanne :

- Un coffret 1 Million comprenant : une eau de toilette 100ml et un déodorant spray 150 ml : 81,99€ TTC
- Un coffret Lady Million comprenant : une eau de parfum 50 ml et un lait pour le corps 75 ml : 80,99€ TTC

Total des dotations : 162,98€ TTC

Jour 10 – Melvita : 1 an d'hydratation à la Rose Offert », avec 1 lot de 8 produits :

- 1 Huile lactée démaquillante Nectar de Roses : 17.50€ TTC
- 1 Eau Florale de Rose : 11.50€ TTC
- 1 Eau Extra de Rose : 16.50€ TTC
- 1 Soin Jour Hydratant Jour Nectar de Roses : 25.00€ TTC
- 1 Soin Hydratant Nuit Nectar de Roses : 26.00€ TTC
- 1 Soin Contour des Yeux Nectar de Roses : 19.00€ TTC
- 1 Masque Hydratant Nectar de Roses : 17.90€ TTC
- 1 BB Crème Nectar de Roses : 25.50€ TTC

Total des dotations : 158,90€ TTC

Jour 11 – Le Couvent des Minimes : Deux colognes botaniques 200 ml :

- AQUA MINIMES 200 ml (x1) – 88,99€ TTC
- AQUA MYSTERI 200 ml (x1) – 88,99€ TTC

Total des dotations : 177,98€ TTC

Jour 12 – Rochas : 1 Coffret Prestige Mademoiselle Rochas de la marque Rochas :

Il s'agit d'une boîte à chapeau contenant :

- Mademoiselle EDP 100ml (x1) – 105€
- Mademoiselle EDT 100ml (x1) – 95€
- La pochette couture Rochas (x1) – 170€.

Total des dotations : 370€ TTC

Jour 13 – Elie Saab : 1 Coffret Le Parfum de la marque Elie Saab contenant :

- Une Eau de Parfum 90ml : 120.99€ TTC
- Un vaporisateur de sac Le Parfum EDP 10ml 10€ TTC
- Une pochette 5€ TTC
- Un carnet de note 5€ TTC

Total des dotations : 140.99€ TTC

Jour 14 – Chloé : Un parfum Chloé personnalisé, gravé à la main avec le texte de votre choix (Attention, seulement 10 lettres peuvent être gravées sur le flacon).

- Parfum 50ml personnalisé, gravé à la main avec le texte de votre choix (x10)

Valeur unitaire : 93,99€ TTC

Jour 15 – MAC : Une entrevue exclusive de 45 minutes avec Tom Sapin, Senior Artist MAC

Cette entrevue exclusive est réalisée sur Paris.

Jour 16 - Darphin : Un soin de 1H30 du visage adapté aux besoins du ou de la gagnante dans l'institut vendôme Darphin

Total de la dotation : 165€ TTC

Jour 17 – Jean Paul Gauthier : Un weekend à Paris pour deux personnes incluant des places pour le Fashion Freak Show de Jean Paul Gaultier

- 2 billets pour le Fashion Freak Show de Jean Paul Gaultier en catégorie or aux Folies Bergères

Total de la dotation : 200€ TTC

- 2 billets de train offert pour tout gagnant ne résidant pas sur Paris.

Jour 18 – Zadig & Voltaire : 1 Coffret Girls can do anything de la marque Zadig et Voltaire

- Une Eau de Parfum 90ml : 102.99€ TTC
- Un Lait parfumé pour le corps 200ml : 32.99€ TTC
- Un Gel douche parfumé 200ml : 29.99€ TTC
- Un foulard 20€ TTC

Total des dotations : 185.97€ TTC

Jour 19 – Yves Saint Laurent : Lot 100% Passion YSL BEAUTE

- 1 Vanity : Il ne s'agit pas d'un produit proposé à la vente ;
- 1 Miroir : il ne s'agit pas d'un produit proposé à la vente ;
- 1 BLACK OPIUM EDP 90ml – 113€ TTC
- 1 CLICK & GO BLACK OPIUM – 31,99€ TTC
- 1 RPC THE SLIM N°21 – 39,99€ TTC
- 1 RPC THE SLIM N°17– 39,99€ TTC
- 1 MASCARA VOLUME EFFET FAUX CILS THE CURLER – 36,99€ TTC

Total des dotations : 261.96€ TTC

Jour 20 – Boss : Un parfum Boss personnalisé, gravé à la main avec le texte de votre choix (Attention, seulement 10 lettres peuvent être gravées sur le flacon)

- Un parfum Boss Bottled Eau de Toilette 100ml personnalisé, gravé à la main avec le texte de votre choix (x10)

Valeur unitaire : 82,99€ TTC

Jour 21 – Armani : Un Look beauté de la marque Armani comprenant :

- SI EDP 50ml : 85€99 TTC
- ROUGE D'ARMANI MATTE Teinte 102 : 38€99 TTC
- BLUSH NEO NUDE Teinte 30 : 43€99 TTC
- POUDRE NEO NUDE Teinte 4 : 57€99 TTC

Valeur totale du lot : 226,96€ TTC

Jour 22 – La Mer : Un coffret Collection Culte : Eclat et Vitalité contenant

- Une crème régénération intense crème de la mer 60 ml
- L'huile régénérante 15ml

Total des dotations : 372€ TTC

Jour 23 – Shiseido : 1 coffret composé de 5 mini rouges à lèvres

- Ecrin Noël Shiseido - Rouge à Lèvres ModernMatte Powder Mini Set Lèvres

Total des dotations : 47€ TTC

Jour 24 – Issey Miyake : Coffret L'Eau d'Issey de la marque Issey Miyake

- Une Eau de Toilette 100 ml : 105.99€ TTC
- Une trousse de toilette 5€ TTC
- Un Lait corps 100ml 15€ TTC
- Une serviette : il ne s'agit pas d'un produit proposé à la vente
- Un savon : il ne s'agit pas d'un produit proposé à la vente
- Une pochette 10€ TTC

Total des dotations : 135.99€ TTC

Jour 25 – Marionnaud : Soins Corps : modelage relaxant 1h

- Il s'agit d'une carte cadeau Marionnaud Institut - Un modelage relaxant Détente & Fraîcheur d'1h

Total de la dotation : 59€ TTC

L'Organisatrice rappelle que le ou les gagnants devront se rendre par leurs propres moyens aux prestations Institut ou aux événements offerts dans le cadre du présent Jeu tels que l'entrevue exclusive avec Tom Sapin sauf pour le Fashion Freak Show de Jean-Paul Gaultier. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration resteront à la charge du ou des gagnants désignés.

La dotation remise à chacun des gagnants ne pourra faire l'objet d'aucune demande d'échange, de transfert ou de remboursement, total ou partiel, de la part des gagnants.

L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, de remplacer à sa discrétion la dotation chaque jour annoncée par une dotation de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

Article 7. Désignation des gagnants

Chaque jour, un gagnant est immédiatement désigné et aléatoirement grâce à une solution de jeux marketing nommée Adictiz.

Lors de la désignation des gagnants, l'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier du respect des conditions de participation énoncées au présent règlement. Tout participant

ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra bénéficier de la dotation s'il est désigné gagnant.

Article 8. Annonce des résultats

L'annonce des résultats a lieu dans les 15 jours suivant la fin du Jeu. Outre les supports de communication utilisés par L'Organisatrice, les gagnants seront informés directement par e-mail à l'adresse indiquée à l'Organisatrice lors de l'inscription au Jeu.

Les gagnants ne pouvant pas être contactés (l'adresse électronique ne correspond pas, problème de réseau, coupure de courant, adresse postale ou numéro de téléphone erronés etc..) dans un délai de 10 jours suivant la première prise de contact par l'Organisatrice verront remises en jeu ou conservées par l'Organisatrice, à la discrétion de cette dernière et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

Article 9. Remise des dotations

La ou les dotations seront remises à chacun des gagnants aux coordonnées électroniques ou postales indiquées par ce dernier. La remise a lieu dans les 45 jours suivant l'annonce des résultats.

La ou les dotation(s) non livrée(s) et retournée(s) à l'Organisatrice demeureront à la disposition du ou des gagnant(s) pendant 10 jours. Passé ce délai, la ou les dotation(s) non livrée(s) et retournée(s) à l'Organisatrice seront remises en jeu ou conservées par l'Organisatrice, à la discrétion de cette dernière et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 10. Données personnelles

Les informations transmises à l'Organisatrice à l'occasion du Jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Tout participant reconnaît que les informations nominatives le concernant seront recueillies dans les limites nécessaires à la participation au Jeu. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et au règlement (UE) n°2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès, et de rectification aux informations les concernant, en contactant l'Organisatrice à l'Adresse suivante :

Marionnaud Parfumeries
Service Relation Clients
115 rue Réaumur
75002 Paris

Tout gagnant autorise l'Organisatrice à utiliser lors de l'annonce des résultats et à titre publicitaire ou de relations publiques ses nom et prénom sans que cela ne lui confère aucune rémunération, aucun droit ou aucun avantage quelconque, autre que l'attribution de la ou des dotations.

L'intégralité de la politique relative aux données personnelles de l'Organisatrice est consultable sur son site à l'adresse suivante : <http://www.marionnaud.fr/donnees-personnelles>.

Article 11. Règlement du Jeu

Le règlement complet du Jeu est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.marionnaud.fr/jeu-concours-marionnaud>

Une copie du règlement du Jeu peut être obtenue à partir du 01/12/2018 sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu et ce jusqu'au 25/12/2018 à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Article 12. Remboursement

12.1. Modalités de remboursement

Le remboursement sera effectué dans un délai de 90 jours à compter de la réception d'une demande écrite selon les conditions détaillées ci-après. Les remboursements se feront exclusivement par virement bancaire. Il ne sera accordé qu'un seul remboursement par personne et par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone, même email, même RIB ou RIP).

12.2. Remboursement pour l'accès au règlement

Le remboursement des frais de connexion pour accéder au règlement du Jeu s'effectue exclusivement de façon écrite, en joignant i) une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique fixe ou mobile, ii) un RIB ou RIP, iii) en précisant le nom du Jeu et iv) la date et l'heure exactes de la connexion, le tout envoyé à l'Adresse du Jeu au plus tard le 25/12/2018 à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Le remboursement des frais de connexion en dehors des cas d'abonnement gratuit et/ou illimité s'effectuera sur la base d'un temps de connexion moyen de 5 minutes à un coût forfaitaire de 0,14€ la minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,70€.

12.3. Remboursement pour l'accès au Jeu

Le remboursement des frais de connexion pour accéder au Jeu sur internet s'effectue exclusivement de façon écrite, en joignant i) une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique fixe ou mobile, ii) un RIB ou RIP, iii) en précisant le nom du Jeu et iv) la date et l'heure exactes de la connexion, le tout envoyé à l'Adresse du Jeu au plus tard le 25/12/2018 à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Le remboursement des frais de connexion en dehors des cas d'abonnement gratuit et/ou illimité s'effectuera sur la base d'un temps de connexion moyen de cinq minutes à un coût forfaitaire de 0,14€ la minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,70€.

Article 13. Responsabilité

L'Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger ou le reporter. L'Organisatrice se réserve le droit dans les mêmes conditions de modifier ou rectifier le règlement du Jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. L'usage de la ou des dotations se fait sous l'entière responsabilité des gagnants.

L'Organisatrice informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque utilisation de ces informations. L'Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance technique, logicielle ou matérielle, rencontrée à l'occasion de la participation au Jeu. En outre, l'Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages issus de l'usage de la solution de jeux marketing Adictiz, laquelle est indépendante et soumise à ses propres conditions d'utilisation.

L'Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance des services postaux utilisés pour l'acheminement de la ou des dotations.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement ou tout comportement susceptible de nuire à l'image ou à la réputation de l'Organisatrice pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu du participant fautif, l'Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 14. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisatrice à l'Adresse du Jeu, dans un délai de 30 jours suivant le jour de la proclamation des résultats. Par dérogation, toute réclamation relative à la non-réception de la ou des dotations doit être adressée dans les 15 jours suivant la fin de la période de remise des dotations. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ces délais.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement seront tranchées souverainement par l'Organisatrice. Les décisions seront sans appel.

Article 15. Litige

Le présent règlement est régi par le droit français et la loi applicable est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, le litige sera soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.